

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abéba, Ethiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321  
Courriel: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'UNION AFRICAINE RÉITÈRE L'EXIGENCE DU RÉTABLISSEMENT IMMÉDIAT DE L'ORDRE CONSTITUTIONNEL EN GUINÉE BISSAU

**Addis Abéba, le 19 avril 2012** : Le Président de la Commission de l'Union africaine (UA), Jean Ping, a appris la signature, le 18 avril 2012, entre le «Commandement militaire» et des partis politiques de l'opposition parlementaire minoritaire, d'un «Accord» créant un «Conseil national de transition» supposé se substituer aux Institutions constitutionnelles contre lesquelles le coup d'État du 12 avril dernier a été dirigé.

Le Président de la Commission rappelle ses propres communiqués des 13 et 14 avril 2012, ainsi que la décision du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA du 17 avril 2012, condamnant fermement le coup d'État intervenu en Guinée Bissau, le 12 avril 2012, et demandant le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel. Il rappelle également les déclarations faites dans le même sens par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest(CEDEAO), la Communauté des Pays de Langue portugaise (CPLP) et les Nations unies.

Le Président de la Commission souligne que l'«Accord» dont il est fait état ne répond pas aux exigences des instruments de l'UA en matière de restauration de l'ordre constitutionnel telles que réitérées par le CPS, et constitue une tentative vaine de «légitimation» du coup d'État. L'UA rejette cet «Accord», et réitère l'exigence du retour à l'ordre constitutionnel et de libération des personnalités politiques séquestrées par ledit «Commandement militaire», ainsi que celle relative au parachèvement du processus électoral.

Le Président de la Commission exhorte les partenaires de l'Afrique à continuer de soutenir les efforts que déploient la CEDEAO, la CPLP, les Nations unies et l'UA, en vue de la restauration immédiate et effective de l'ordre constitutionnel en Guinée Bissau.